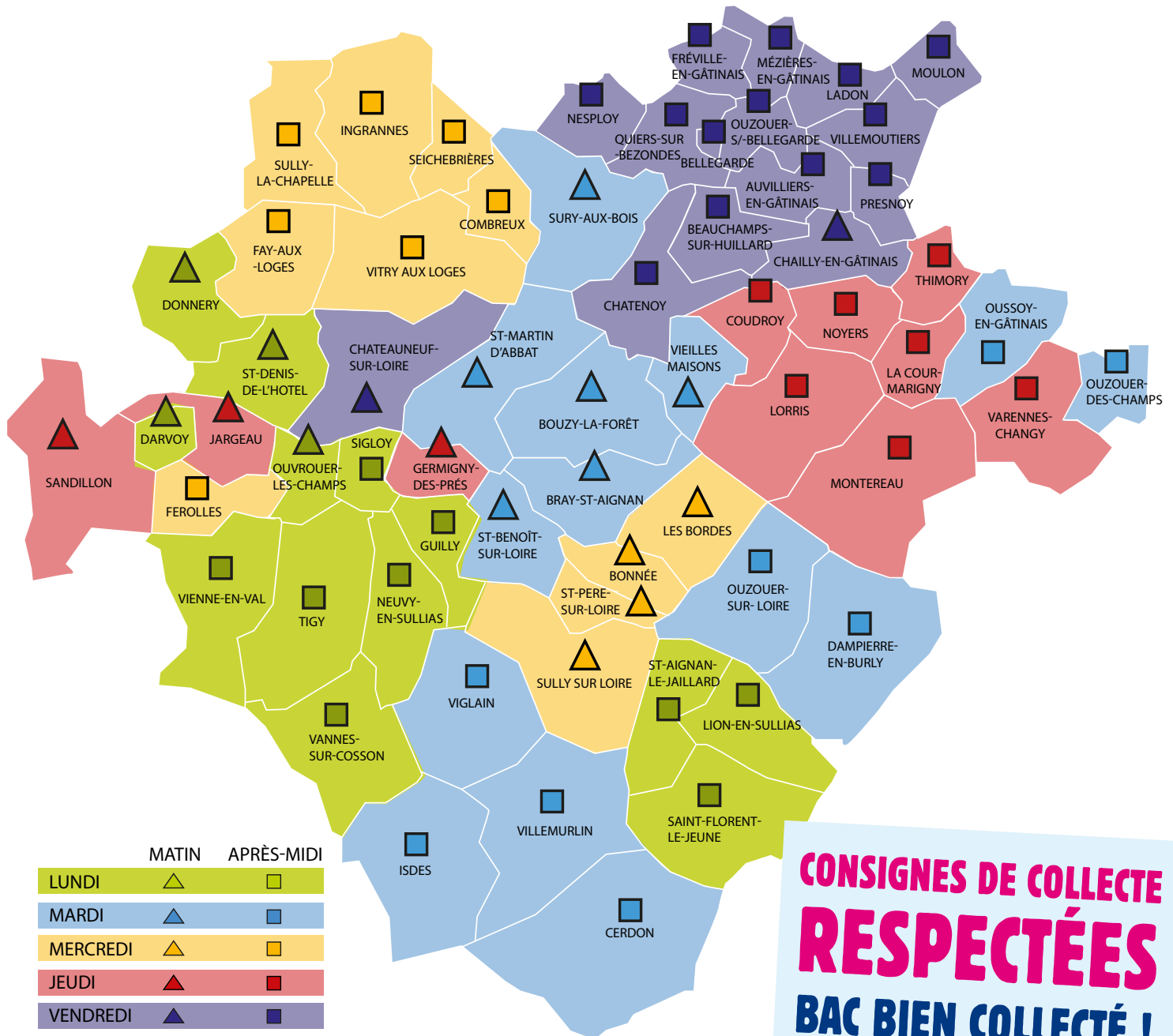


NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE-À-PORTE

À partir du **5 FÉVRIER 2018**, la plupart des communes changent de jour de collecte pour le bac de collecte, destiné aux ordures ménagères (couvercle vert). Retrouvez sur la carte suivante le jour de collecte hebdomadaire pour votre commune à partir de cette date.



CONSIGNES DE COLLECTE RESPECTÉES BAC BIEN COLLECTÉ !

RAPPEL EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Si le jour de collecte est férié, les collectes sont décalées au lendemain.

Donc si le lundi est férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi, celle du mardi le mercredi, celle du mercredi le jeudi, ...

En revanche, si le jeudi est férié, les collectes du lundi au mercredi qui précèdent, auront lieu comme d'habitude. Seule la collecte du jeudi aura lieu le vendredi et celle du vendredi le samedi.

Retrouvez toutes les informations concernant les décalages de collectes dans votre commune sur notre site internet, rubrique Guide des déchets/Les ordures ménagères /Les jours fériés.

- Je présente mon bac à l'emplacement prévu la veille au soir si la collecte est le matin, avant midi si la collecte est l'après-midi.

- Mes déchets sont placés dans des sacs-poubelle fermés, le couvercle du bac est totalement fermé, je ne présente pas de sacs au sol.

- Retrouvez l'intégralité des consignes dans le Règlement du Service public d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, téléchargeable sur le site internet du SICTOM.